

MESURES NOMINATIVES ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Administration centrale

Arrêté du 18 juillet 2008 portant nomination au Conseil national du paysage

NOR : DEVN0812115A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie et le secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, Vu l'arrêté du 8 décembre 2000 portant création du Conseil national du paysage ; Sur proposition du directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le Conseil national du paysage est composé des personnalités suivantes :

Mme Albrecht (Paule), présidente de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) ou sa représentante ;

M. Arthus-Bertrand (Yann), photographe ;

M. Beauté (Thibaut), président de l'Association française des directeurs de jardins et espaces verts publics, ou son représentant ;

M. Censi (Marc), président de l'Association des communautés de France (AdCF), ou son représentant ;

M. Chérèque (François), secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), ou son représentant ;

M. Corbin (Alain), historien ;

M. Delahousse (Pierre-Jean), président de l'association Paysage de France, ou son représentant ;

M. Dunet (Lionel), président du Conseil national de l'ordre des architectes, ou son représentant ;

M. Dupont (Ambroise), président du Comité national des entrées de ville, ou son représentant ;

M. Faure (Laurent), secrétaire général du Syndicat national de l'environnement – Fédération syndicale unitaire (SNE-FSU), ou son représentant ;

M. Fontaine (Michel), président de Maisons paysannes de France, ou son représentant ;

M. Gatier (Pierre-Antoine), président de la section française du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), ou son représentant ;

M. Gaubert (Jean), président de l'Association pour la fondation des pays (APFP), ou son représentant ;

M. Gaudin (Christian), président de la Fédération nationale des conseils en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) ou son représentant ;

M. Gautry (Jean-Pierre), président de la Société française des urbanistes (SFU), ou son représentant ;

M. Hilaire (Philippe), président de l'Association des paysagistes-conseils de l'Etat (APCE), ou son représentant ;

M. Joseph (Jean-Louis), président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, ou son représentant ;

M. Lassus (Bernard), paysagiste ;

M. de Lavenère (Dominique), président du Syndicat national des aménageurs lotisseurs (SNAL), ou son représentant ;

M. Lebreton (Claudy), président de l'Association des départements de France (ADF), ou son représentant ;

M. Lemétayer (Jean-Michel), président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), ou son représentant ;

M. Luginbühl (Yves), directeur de recherche au laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Mme Mader (Reine-Claude), présidente de la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV), ou son représentant ;

M. Mailly (Jean-Claude), secrétaire général de Force ouvrière (FO), ou son représentant ;

M. Meurs (Philippe), président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), ou son représentant ;

M. Mony (Emmanuel), président de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (UNEP), ou son représentant ;

M. Napias (Gérard), président de la Fédération des entrepreneurs des territoires, ou son représentant ;
Mme Osty (Jacqueline), paysagiste ;
M. Pattyn (Christian), président de la Ligue urbaine et rurale (LUR), ou son représentant ;
M. Péliissard (Jacques), président de l'Association des maires de France (AMF), ou son représentant ;
M. Gillon (Henri Plauche), président de la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs (FNSPFS), ou son représentant ;
M. Prats (Jean-Louis), expert France nature environnement ;
M. Rousset Alain, président de l'Association des régions de France (ARF), ou son représentant ;
Mme Stégassy (Ruth), journaliste ;
M. Stouff (Henri), président de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA), ou son représentant ;
M. Terrasson (Daniel), direction scientifique de l'Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (CEMAGREF) de Bordeaux ;
M. Thibault (Bernard), secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT), ou son représentant ;
M. Tiberghin (Gilles), philosophe ;
M. Tricaud (Pierre-Marie), président de la Fédération française du paysage (FFP), ou son représentant ;
M. Voisin (Gérard), président du Réseau des grands sites de France (RGSF), ou son représentant.

Il est en outre composé des directeurs des administrations centrales suivants ou de leur représentant :
le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature ;
le directeur général de l'enseignement supérieur ;
le directeur de l'architecture et du patrimoine ;
le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ;
le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer ;
le directeur du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales ;
le délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.

Article 2

L'arrêté du 18 mai 2001 portant nomination au Conseil national du paysage est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,*

J.-L. BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

N. KOSCIUSKO-MORIZET

*Le secrétaire d'Etat chargé
de l'aménagement du territoire,*

H. FALCO